

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

Envoyé en préfecture le 09/01/2023 Recu en préfecture le 09/01/2023 Affiché le 12/01/2023

ID: 081-200034049-20230105-DPDB2023_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT - Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION N°2023-03 **DU JEUDI 5 JANVIER 2023**

Présents: M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision: Développement économique - Immobilier d'entreprises - Zone d'Activité Économique de Lombers – Vente d'une parcelle à la SCI TRANSBAT 81

Monsieur le Président expose que l'entreprise de Monsieur Michel BESSON, spécialisée dans le secteur d'activité de la messagerie et du fret express (société TRANSPORTS BESSON), souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur la Zone d'Activité Économique sise « La Plaine de Gau », Commune de Lombers (81120).

Un foncier, pris sur les parcelles cadastrées Section C n° 504 et 926, d'une contenance d'environ 4 500 m² sera cédé à la Société Civile Immobilière «TRANSBAT 81» dont Monsieur BESSON est Gérant.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur de 10 € HT le m², TVA sur coût total en sus.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer le sous-seing privé puis l'acte de vente correspondant ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président, Jean-JucanANTALBEBE

Communaute de Communes